

Les conseils pratiques

En premier, il faut appréhender le passage au photovoltaïque et ainsi éviter les arnaques.

FAIRE	NE PAS FAIRE
Connaitre sa consommation annuelle en kWh	Ne pas se précipiter ! la meilleure affaire est celle qui est réfléchie ! n'oubliez pas que cette démarche vous engage sur un long terme (20 ans)
Connaitre la manière dont on consomme (quoi, à quelles heures de la journée)	Ne jamais s'engager lors d'une foire ou salon
Visiter des sites internet fiables conseillés par l'UFC	Ne jamais céder aux démarches téléphoniques ou par mail
Faire l'effort de s'approprier le vocabulaire spécifique (parler la même langue que les installateurs)	Croire que l'on peut TOUT autoconsommer ET s'affranchir du réseau
Quantifier un budget que l'on est prêt à investir	
Identifier quelle surface de toiture pourrait convenir ; maison, hangar, garage, carport ; en éliminant les supports orientés nord	

J'ai compris la base je passe à l'action

FAIRE	NE PAS FAIRE
Je me renseigne sur les installateurs locaux	Régler le solde AVANT la mise en service
J'en contacte maximum 3 et compare les devis	Ignorer l'écart entre les démarches prises en charge sur le devis et celles NECESSAIRES
J'accepte une pré-étude à distance, les outils internet permettent aux bons professionnels de valider la faisabilité et ainsi éviter des déplacements inutiles, il est souhaitable de remplir un questionnaire sur les consommations habituelles	Signer un devis sans évaluation et vérification par un organisme indépendant et de confiance ; photovoltaïque.info ou l'UFC CLFD (le retour sur investissement ne doit pas excéder une dizaine d'année)
Constater ensuite lors de la visite du lieu que les mesures physiques (métrés, calepinage) sont réalisées confirmant la pré-étude (si elle existe) Et que le positionnement des organes de contrôle est possible	
Choisir son régime d'imposition pour les sites >3kWc	

Je vérifie si le devis contient les informations clés

- Description du matériel ; modules PPV (Puissance crête unitaire * par le nombre= Kwc du site) ; micros onduleurs ou onduleur et optimiseurs associés
- La durée de(s) garantie(s)
- Tous les équipements électriques de protection et contrôle
- Les liaisons électriques (câblage)
- La nature et détail de la structure de montage
- Les frais de chantier
- Les démarches administratives prises en compte
- Une évaluation de l'irradiation solaire annuelle
- Une estimation de la production annuelle
- Une estimation du % d'autoconsommation permettant de vérifier la pertinence de ce choix